Ville de Plabennec

N°2320

Bulletin d'information municipal

War araog atao / En avant toujours

6 novembre
13 novembre 2020

Mairie

Horaires d'ouverture :
Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30
Samedi : 10h-12h (uniquement état civil)
Contact
mairie@plabennec.fr / 02 98 40 41 32

Attestation de déplacement dérogatoire
2 attestations de sortie sont reproduites dans ce bulletin.

Luttons ensemble contre la covid-19
- Aérez les pièces 10 minutes, 3 fois par jour
- Lavez-vous régulièrement les mains

État civil

Ganet, dimezet, marvet

Naissance

- Camille FREISS GOUES

Les élus à votre écoute / An dilennidi a selaou ac'hanoc'h

Marie-Annick CREAC'HCADEC, Maire,
reçoit sur RDV : 02 98 40 41 32 - ma.creachcadec@plabennec.fr

Permanences hebdomadaires des adjoints en mairie :

Marcel LE FLOC'H	Finances	Vendredi - 10h-11h30	m.lefloch@plabennec.fr
Bruno PERROT	Sports	Samedi - 10h-11h30	b.perrot@plabennec.fr
Jean-Michel LALLONDER	Travaux	Lundi - 10h-11h30	jm.lallonder@plabennec.fr
Fabien GUIZIOU	Urbanisme, agriculture, logement, environnement	Lundi - 16h-17h30	f.guiziou@plabennec.fr
Hélène KERANDEL	Culture et patrimoine	Lundi - 14h-15h30	h.kerandel@plabennec.fr
Sylvie RICHOUX	Affaires sociales et Aînés	Mardi - 10h-11h30	s.richoux@plabennec.fr
Isabelle LEHEUTRE	Enfance, jeunesse et affaires scolaires	Mercredi - 10h/11h30	i.leheutre@plabennec.fr
Anne-Thérèse ROUDAUT	Communication, commerce, artisanat, le marché	Jeudi - 14h/15h30	at.roudaut@plabennec.fr

A la une cette semaine ! / Keleier pennañ ar sizhun-mañ !

Le fonctionnement des services municipaux (au 6 novembre)

Services administratifs et techniques - L'accueil de la mairie est ouvert au public, le travail des services administratifs (état civil, urbanisme, titres, CCAS...) se poursuit et les services techniques sont pleinement mobilisés.

Petite-Enfance - La Maison de l'Enfance continue d'accueillir les tout-petits. L'Espace parents-enfants est maintenu avec seulement 4 familles, reçues en 2 fois, tous les 15 jours à partir du 19 novembre (uniquement sur inscription au 02 98 37 60 72). De son côté, le Relais Parents Assistants Maternels est joignable au 02 98 36 83 42.

Enfance-Jeunesse - L'accueil périscolaire (matin, pause méridienne et soir) est maintenu par le service Enfance pour l'École du Lac. L'accompagnement à la scolarité des lundis et jeudis est, quant à lui, interrompu. L'Accueil de loisirs est accessible aux enfants le mercredi. L'Anim'Ados a fermé ses portes. Informations via le logiciel famille.

Sport - Les salles de sports sont fermées. L'atelier « développement sport » mis en place par l'éducateur sportif les mardis et le vendredis soir est annulé.

Culture - L'Espace culturel est fermé, les spectacles et les conférences prévus sont annulés. La bibliothèque a mis en place un drive pour maintenir l'accès à l'ensemble des documents : livres, DVD et jeux. (voir modalités ci-dessous).

Vie associative - Les salles communales sont closes. Aucun événement ne peut avoir lieu dans ces locaux.

Un drive remis en place à la bibliothèque

La biblothèque municipale a repris son service de retrait de commande de documents sur RDV aux horaires habituels d'ouverture. Vous pourrez venir récupérer les documents que vous avez réservés par le biais du catalogue en ligne, par mail ou par téléphone si vous n'avez pas d'accès internet. Les réservations portent uniquement sur des documents disponibles à la bibliothèque.
Afin d'éviter un afflux trop important aux mêmes horaires, vous serez avertis par mail ou par téléphone du RDV qui vous sera attribué pour récupérer vos documents. Vous pouvez rapporter vos documents dans la boîte de retour si vous n'avez pas d'emprunts à retirer ou dans le sas d'entrée en prenant votre commande. Ils seront mis en confinement pendant 3 jours (selon les protocoles) avant une nouvelle mise en circulation.
Contact : bibliotheque@plabennec.fr - 02 98 37 61 58
Tutorial sur bibliotheque.ville-plabennec.fr

Annulation du repas des aînés

Mme Marie Annick Creac'hcadec, Maire et Présidente du CCAS de Plabennec, en concertation avec son Bureau Municipal, a décidé d'annuler le repas initialement prévu mi-décembre. Une décision difficile à prendre, connaissant l'attachement des intéressés à cette manifestation, mais nécessaire en raison de l'aggravation de la crise sanitaire.

Mesures sanitaires : le CCAS s'adapte

- Les animations de proximité du lundi et les séances de gym du vendredi sont suspendues. Il en est de même pour la sortie mensuelle au cinéma.
- Plan d'alerte et d'urgence : afin de mettre à jour le registre des personnes vulnérables, le CCAS recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes qui nécessiteraient une aide.

En raison de la situation sanitaire, l'accueil du CCAS s'effectue uniquement sur RDV du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. ccas@plabennec.fr - 02 98 40 42 17

« Click & collect » pour les commerçants

Suite à la fermeture des commerces "non essentiels" la solidarité s'installe entre tous les commerçants.
Les premiers nommés mettent en place sur leur site internet, leur page Facebook et leur compte Instagram un système de "click and collect", c'est à dire que les clients ont la possibilité de passer commande sur internet et de venir retirer leur commande à l'entrée du magasin **sur RDV** en respectant les gestes barrières.
De plus, les commerces "essentiels " vont proposer dans les prochains jours le retrait de ces colis dans leur boutique.
Les restaurateurs travaillent et proposent un menu tous les jours par le biais de leur page Facebook à retirer sur place.
L'ensemble des commerçants remercient leur clientèle pour les messages de soutien et leur implication dans le maintien de l'économie locale.

L'ensemble des élus soutient les initiatives mises en place par les acteurs économiques de la commune pour maintenir leurs activités. Informations et contacts à retrouver bientôt sur le site de Plabennec et dans le prochain bulletin d'information municipal.

La mairie vous informe / An ti-kêr a gas keloù deoc'h

Cérémonie du 11 novembre en comité restreint

La cérémonie se déroulera sans public, sans porte-drapeau et avec peu d'élus dans le respect des gestes barrières.

Port du masque obligatoire dans ce secteur

Cette mesure préfectorale est en vigueur depuis le 24 octobre et s'applique de 8h du matin à 2h le lendemain dans la zone indiquée ci-contre. Ces dispositions, applicables jusqu'au 16 novembre 2020, visent à protéger la santé publique et réduire les risques de transmission du virus.

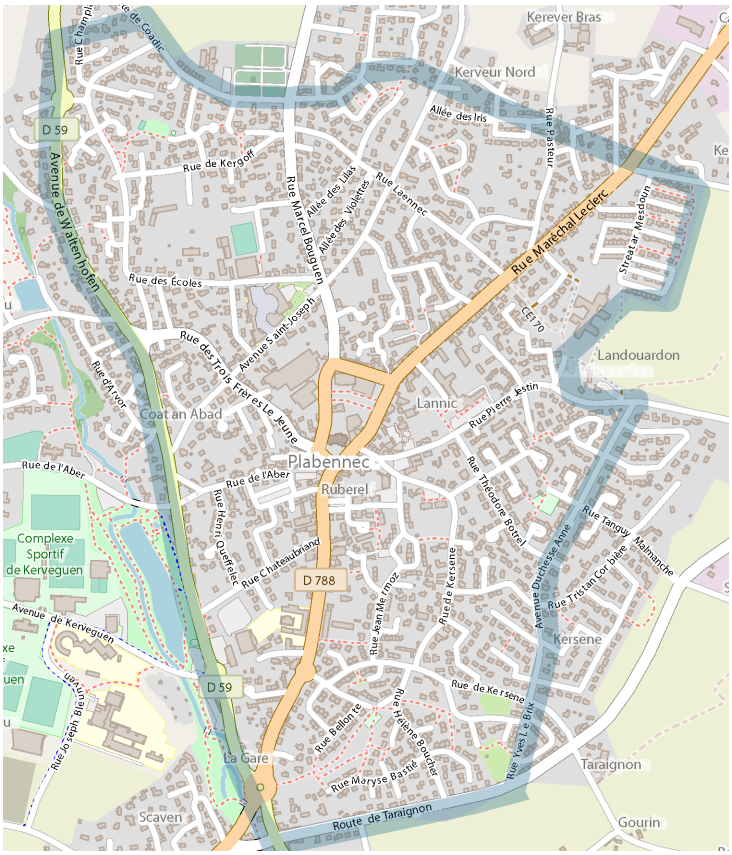

La commune recrute : 4 postes à pourvoir

- Agent technique bâtiments spécialité peinture
Poste à pourvoir dès que possible

- Agent d'entretien de la voirie et des espaces publics
Poste à pourvoir 01/01/2021 - date limite : 16/11/2020.

- Co-responsable du service enfance / responsable des temps extra-scolaires
Poste à pourvoir 04/01/2021 - date limite : 4/12/2020.

- Coordonnateur recensement de la population (CDD 3 mois 1/2)
Poste à pourvoir 23/11/2020 - date limite : 11/11/2020.

Annonces et contacts disponibles en ligne :
www.ville-plabennec.fr/au-quotidien/emploi

Agenda 2021

Un agenda sera offert et distribué aux Plabennecois par la municipalité en fin d'année.

Renouvellement du Conseil Municipal Jeunes

La municipalité de Plabennec souhaite renouveler les membres du Conseil Municipal Jeunes (CMJ). Elle a fixé la date des prochaines élections au vendredi 11 décembre. Pour être candidat, il faut habiter Plabennec et être scolarisé en classes de CM1, CM2 ou 6ème. Comme indiqué lors de la présentation du projet dans les différents établissements scolaires de la commune, les candidats doivent rapporter en mairie, l'autorisation parentale signée pour le 2 novembre. Infos : animation.jeunesse@plabennec.fr

Covid-19 : drive pour les tests PCR

Un drive test est en place sur le parking derrière le laboratoire d'analyses de Plabennec. Les tests se déroulent les après-midis, du lundi au vendredi, uniquement sur RDV et muni du questionnaire. Prenez RDV au 02 98 34 90 04. Le questionnaire vous sera remis par mail, lors de la confirmation de votre RDV. Si vous n'avez pas internet, le questionnaire (version papier) est disponible en mairie, au groupe médical, aux cabinets infirmiers et au laboratoire.

Conciliateur de Justice : permanences en ligne

Les permanences physiques du conciliateur de Justice en mairie de Plouvien sont suspendues. Pour autant, le conciliateur peut être saisi par courriel. Les personnes qui le jugent utiles peuvent ainsi saisir le conciliateur, à l'adresse suivante : jean-pierre.lussou@conciliateurdejustice.fr ou par le site national www.conciliateurs.fr

Distribution du Clin d'Oeil n°11

Le magazine municipal est en cours de distribution dans les boîtes aux lettres. Ce numéro comporte un dossier spécial de 10 pages sur la crise de la covid-19. Un sujet, malheureusement, plus que jamais d'actualité...

Au sommaire : les grands travaux sur le site du futur pôle associatif et social, un retour sur les deux éditions plabennecoises du World Cleanup Day, les montées aux classements du football et du rugby, la médiation animale pour petits et grands et une plongée dans les archives municipales...

Marché hebdomadaire

Place du Champ de Foire, le vendredi de 15h30 à 19h30
Port du masque obligatoire - Respect des gestes barrières

Le dicton de la semaine

« Dictons et Proverbes bretons » de Hervé Lossec

Pa 'z a an deñved da saout
E vez glav (: glao) da gaout
Quand les moutons deviennent des vaches,
il y aura de la pluie.
Le passage d'un ciel moutonneux (cumulus blancs) à de gros nuages annonce la pluie, toute proche.

Vie associative et animations / Kevredigezhioù ha buhezadurioù

Communauté Chrétienne Locale

Pas de messe en raison du contexte sanitaire et du confinement en vigueur.

ADMR des 2 Abers

L'ADMR des 2 Abers continue ses interventions aux domiciles des personnes. Les salariés sont munis d'équipement de protection individuel. Contact : 02 98 04 87 41

Secours Catholique

Malgré la fermeture du local, le Secours catholique de Plabennec reste mobilisé. Si des besoins urgents au niveau matériel ou moral se font sentir chez vous et autour de vous, n'hésitez pas à appeler le 06 38 64 05 94. La collecte annuelle prévue en novembre ne pouvant avoir lieu, nous invitons toutes les personnes qui veulent soutenir nos actions à prendre les enveloppes disponibles dans l'église (le matin), à la mairie, et dans les magasins ouverts qui ont accepté de nous soutenir. Merci d'avance.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire[1] :

- ☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- ☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité[3] dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- ☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- ☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- ☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- ☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- ☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- ☐ Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire[1] :

- ☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- ☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité[3] dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- ☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- ☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- ☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- ☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- ☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- ☐ Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Attestation de déplacement dérogatoire

Pour pouvoir se déplacer, comme au printemps, il faut remplir une attestation de sortie, garantissant que vous avez un motif de déplacement autorisé. Toute personne contrôlée sans autorisation s'expose à une amende de 135€. Voici 2 attestations à découper. N'hésitez pas à informer de cette initiative les personnes éloignées de l'outil informatique et celles qui n'ont pas d'imprimante.

Campagne d'hiver aux Restos du Coeur à Lannilis

La campagne des Restos démarre le 24 novembre 2020. Les inscriptions auront lieu le jeudi 12 novembre de 9h à 12h. Les personnes désirant bénéficier de l'aide alimentaire devront se présenter à cette date et aux heures indiquées ci-dessus au local des Restos du Coeur de Lannilis munis d'une pièce d'identité ainsi que des justificatifs originaux de leurs ressources, et de leurs charges ; 2 Allée Verte - 09 62 13 99 14 - restoducoeur.lannilis@orange.fr

Annonce / Kemennad

Professions libérales

Cabinet des Abers - 1 rue du Penquer
La cabinet informe son aimable clientèle que les permanences pour les vaccins anti-grippe se tiendront tous les samedis de 11h à 12h du 31 octobre au 12 décembre 2020.

Cabinet infirmier Gentile - 11 square Pierre Corneille
Des permanences vaccination anti-grippale seront tenues tous les jeudis matins de 9h à 12h jusqu'à la fin novembre. Pour tous renseignements complémentaires, contacter le cabinet au 02 98 40 44 00.

Cabinet infirmier - 3 rue de la mairie
Compte tenu du contexte sanitaire, le cabinet infirmier de la mairie organise des séances de vaccination anti-grippe au cabinet, uniquement les mercredis de 10h à 12h, et les vendredis de 17h30 à 19h30.

Activités commerciales

NOUVEAU A PLABENNEC - Boucherie Trétout
Boucherie, charcuterie, volaille, traiteur, rôtisserie.
Ouvert du mardi au vendredi de 8h à 13h et de 15h à 19h30, le samedi en continu de 8h à 18h et le dimanche matin de 8h30 à 12h30. - Ouvert depuis le 3 novembre 2020
59 rue des 3 frères Le Roy - 09 83 00 00 39

Quali' Press
Quali' Press Pressing Blanchisserie Cordonnerie, Atelier Retouche sera fermé semaine 46, du 9 au 15 novembre.

Perdu

Clés avec un mousqueton vert
Trois clés argentées et une clé dorée - secteur mairie
Merci de contacter la mairie au 02 98 40 41 32

Oreillette (équipement auditif)
Perdue au cimetière - Merci de contacter la mairie.

Paire de lunettes
Modèle ado - marque : Nike - monture noire avec logo rouge
Perdue rue des 3 frères Le Roy - Mairie : 02 98 40 41 32

Annuaire / Levrioù-pellgomz

Services municipaux
Accueil de Loisirs : alsh@plabennec.fr - 02 98 40 49 92
Anim'Ados : animation.jeunesse@plabennec.fr - 06 16 91 74 42
Maison de l'Enfance : multiaccueil@plabennec.fr - 02 98 37 60 72
Animation Sport : educateursportif@plabennec.fr - 06 29 45 79 00
Bibliothèque : bibliotheque@plabennec.fr - 02 98 37 61 58
Cyberespace : informatique@plabennec.fr - 02 98 30 78 97
C.C.A.S : ccas@plabennec.fr - 02 98 40 42 17
Relais Parents Assistants Maternels Intercommunal
Ouvert du lundi au jeudi 9h / 16h30, vendredi 9h / 16h - rpam@plabennec.fr - 02 98 36 83 42

Mémento / Mat da c'houzoud

- **Pharmacies** – nuits, dimanches et jours fériés,
32 37 pour connaître la pharmacie de garde la plus proche
- **Vétérinaire**
02 98 40 41 34
- **Ambulances et transport médical assis**
Etoile bleue : 02 98 36 85 75
- **Transport médical assis**
Taxi Gallin Véronique : 06 77 36 77 89
Taxi Gouez Laure : 02 98 36 88 69/ 06 88 74 74 85
Taxi Le Bars Gilles : 02 98 40 80 82 / 06 75 01 92 43
Taxi Inizan Philippe : 06 20 44 59 85
Taxi Tanguy Mickaël : 06 51 53 52 62
- **Cabinets infirmiers**
Cabinet de la Mairie : 3 rue de la Mairie : 02 98 37 63 41
Cabinet des Abers : Kathy Moreau - 1 rue du Penquer : 02 29 00 40 12
Cabinet Gentile : 11 square Pierre Corneille : 02 98 40 44 00
Cabinet de la Gare : 6 bis square Pierre Corneille - 06 20 47 28 90
- **Correspondants presse locale**
Le Télégramme
Claudine Jestin : claudine.jestin@orange.fr – 06 88 40 03 80
Ouest France
Dorothée Duhart : dorothee.duhart@gmail.com – 06 62 66 77 65

Appels d'urgence / Da c'helver trum

Médecin : 15
- **Sapeurs-Pompiers :** 18 ou 112
- **Gendarmerie :** 17 ou 02 98 40 41 05
- **Urgence gaz naturel :** 08 00 47 33 33
- **Astreinte eau et assainissement CCPA :** 06 08 41 49 75
- **Astreinte communale sécurité équipements communaux** : 06 14 97 14 06
- **Violences sur les enfants :** 119 disponible 7j/7, 24h/24
- **Violences conjugales :** 39 19 écoute et accompagnement (lundi au samedi 9h- 19h) et 17 en cas de danger immédiat.
Quand on ne peut pas parler, alors qu'on est en danger, on peut utiliser le 114 afin d'appeler les secours par SMS

Hôtel communautaire
- **L'Hôtel de communauté du Pays des Abers :** 58 avenue Waltenhofen 8h30-12h / 13h30-17h30 - accueil@pays-des-abers.fr - 02 98 37 66 00
- **Accueil Emploi** – lundi, mardi, jeudi 9h-12h / 14h-17h, vendredi 9h-12h / 14h-16h à Plabennec (Hôtel CCPA) le mercredi 8h30 - 12h30 à Lannilis (Pôle social) - 02 90 85 30 12
- **Mission Locale** de Plabennec / Lannilis : 02 30 06 00 33, lundi de 9h à 12h (sans RDV), de 14h à 17h (sur RDV) Mardi de 11h à 12h et de 14h à 15h (sans RDV), de 9h à 11h et de 15h à 17h (sur RDV)
- **Association Gestion pour le Développement de l'Emploi** : tous les jeudis de 13h30 à 17h - 02 98 21 18 64
- **Service Public d'Assainissement Non Collectif** - 02 90 85 30 17
- **Redevance des ordures ménagères** : 02 90 85 30 18
- **Problème de ramassage des déchets ménagers** : 02 98 84 40 35
- **Service eau :** facturation 02 90 85 30 52 - Travaux : 02 30 06 20 03

Anciens locaux de la Poste (près de la mairie)
- **Puéricultrice** : permanence les lundis sur RDV avec Mme Keriel - 02 98 04 02 65 – 06 89 58 84 36
- **Assistantes Sociales et accueil administratif :** Sur RDV à prendre au CDAS de Lannilis - 02 98 04 02 65
Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) (point infos / 60 ans et plus et leurs familles) - Sur RDV au 02 98 21 02 02.

Maison des Bruyères
- **AMADEUS** - Aide et soins à domicile - 1 rue Pierre Jestin. Aide et accompagnement, soins infirmiers, équipe spécialisée Alzheimer, téléassistance, jardinage, bricolage, garde d'enfants... Horaires : 8h30-12h / 13h30-17h, du lundi au vendredi. www.amadeus-asso.fr - 02 98 21 12 40

Autres lieux
- **Les Fripouilles – Association Assistantes Maternelles** : lesfripouillesplabennec@gmail.com - 06 67 27 02 71
- **Secours Catholique :** fermé au public pour cause de confinement - 06 38 64 05 94
- **Maison Paroissiale :** 1 rue Marcel Bouguen. Lundi au samedi 9h30/12h - mp.plabennec.abers@outlook.fr ou www.ndfolgoet.fr - 02 98 40 89 79
- **ADMR des 2 Abers :** Aide et accompagnement, ménage, téléassistance, garde d'enfants, services... 66 avenue de Waltenhofen - lundi au vendredi de 9h / 12h - plabennec@29.admr.org - 02 98 37 60 37
- **Caisse d'Allocations Familiales** : sur RDV - 0810 25 29 30
- **Centre Médico psychologique** : 11 rue Hélène Boucher - 02 98 42 36 80
- **Entraide pour la vie** – Association cantonale d'aide aux familles confrontées à la maladie grave ou invalidante - 02 98 40 80 27 ou 02 98 04 13 37. www.entraidepourlavie.fr – president@entraidepourlavie.fr